



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 12 MARS 2025
À 17 H 30**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le douze mars à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la petite salle de réunion Roland Dagnaud, 18 route de Saint-Mammès – Moret-sur-Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de M. Dikran ZAKEOSSIAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Production :

La Genevraye

Montigny-sur-Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Moret-Loing-et-Orvanne

Nonville

Treuzy-Levelay

Villemer

M. OTLINGHAUS Pascal

M. GRENET Michel

M. JOCHMANS Hervé

M. SEPTIERS Patrick

M. BELLIOU Jean-Claude **arrivé à 17h47**

Mme PILLOT Patricia

M. BEAUFRETON Franck

Compétence Distribution :

La Genevraye

Montigny-sur-Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Moret-Loing-et-Orvanne

Nonville

Saint-Mammès

Treuzy-Levelay

Villemer

M. REFAUVELET Gérard

M. CORBEL Jean-Yves

M. ATLAN Marc délégué suppléant à **partir de 19h00**

de Mme TANGUY Gael **départ à 19h00**

M. ZAKEOSSIAN Dikran

M. BELLIOU Jean-Claude **arrivé à 17h47**

M. LE BLOAS Roger

Mme PILLOT Patricia

M. BEAUFRETON Franck

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Compétence Production :

Saint-Mammès

Mme HALLEUR Nelly

Assistait également à la réunion :

Représentant de la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, avec voix consultative :

commune déléguée de Moret-sur-Loing

M. GRUET Brice **départ à 19h00**

Agents de la collectivité territoriale :

Mme CLERVIL / Mme SCHEFFER / M. CLERVIL / M. GONÇALVES / M. MATAKIAS /

Mme CHASSAING

Monsieur CORBEL est désigné Secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2024

En premier lieu, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du Procès-Verbal de la réunion du 11 décembre 2024, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Quorum		Pour	9
En exercice	10	Contre	-
Présents	9	Abstention	-
Votants	9	Total	9

ORDRE DU JOUR

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point 1 Nonville - Treuzy-Levelay - Villemer : Installations de nouveaux Délégués Syndicaux

Le Président expose que par délibérations n° 03/2025 et n° 04/2025 du 12 février 2025 de la Commune de Nonville, désigne un délégué Titulaire et un délégué suppléant à siéger au Syndicat,

La délibération n° 01/2025 du 25 février 2025 de la Commune de Treuzy-Levelay désigne une déléguée Titulaire et un délégué suppléant à siéger au Syndicat,

La délibération n° 2025-01 du 6 février 2025 de la Commune de Villemer désigne un délégué Titulaire et un délégué suppléant à siéger au Syndicat.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **INSTALLE** les nouveaux délégués et suppléants dans leurs fonctions, conformément à la présentation ci-dessous :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS DU SIDAIEU AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES			
	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Production	Distribution		
LA GENEVRAIE	OTLINGHAUS Pascal	REFAUVELET Gérard	En attente de nomination	HENRY Christine
NONVILLE	BELLIOT Jean-Claude	BELLIOT Jean-Claude	LORILLON Didier	LORILLON Didier
MONTIGNY SUR LOING	GRENET Michel	CORBEL Jean-Yves	MONCHECOURT Sylvie	MOINHAUX Bernard
MORET-LOING-ET-ORVANNE	JOCHMANS Hervé SEPTIERS Patrick	ZAKEOSSIAN Dikran TANGUY Gaël	THEOT Olivier	ATLAN Marc
SAINT-MAMMÈS	En attente de nomination	LE BLOAS Roger	PIAT Marilyne	SURIER Chantal
TREUZY-LEVELAY	PILLOT Patricia	PILLOT Patricia	DUROSSET Michel	DUROSSET Michel
VILLEMER	BEAUFRETON Franck	BEAUFRETON Franck	DESHAYES Éric	DESHAYES Éric
COMMUNES DÉLÉGUÉES	REPRÉSENTANTS DE MLO AVEC VOIX CONSULTATIVES			
ECUELLES	GRAU Anne			
EPISY	GAUDIN Katell			
MONTARLOT	ARRIAT-BOISSERAND Catherine			
MORET SUR LOING	GRUET Brice			
VEUEUX LES SABLONS	EPIKMEN Valérie			

Quorum		Pour	9
En exercice	10	Contre	-
Présents	9	Abstention	-
Votants	9	Total	9

Point 2 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Président expose conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises par délégation ».

Le Président informe que les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

- ◆ N° 2025.01.01 du 27 janvier 2025 :
Attribution du marché de travaux MAPA/SIDEAU/2024/01 pour la réhabilitation du Château d'eau Gros Bois à Moret-sur-Loing Commune déléguée de Moret-Loing-et-Orvanne, pour le **LOT 1** Désamiantage au Groupement **ETANDEX – IE PRO** pour un montant de **116 236,48 € HT soit 139 483,78 € TTC**
- ◆ N° 2025.01.02 du 27 janvier 2025 :
Attribution du marché de travaux MAPA/SIDEAU/2024/01 pour la réhabilitation du Château d'eau Gros Bois à Moret-sur-Loing Commune déléguée de Moret-Loing-et-Orvanne, pour le **LOT 2** Réhabilitation au Groupement **ETANDEX – SOGEA EST** pour un montant de **525 499,90 € HT soit 630 599,88 € TTC**
- ◆ N° 2025.01.03 du 27 janvier 2025 :
Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation du Château d'eau « Gros Bois à Moret-sur-Loing Commune déléguée de Moret-Loing-et-Orvanne

Arrivé de Monsieur BELLIOU

Point 3 Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Condition de dépôt de listes

Le Président rappelle que L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) mentionne la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la commission doit être constituée de :

- ✓ **cinq (5) membres titulaires,**
- ✓ **cinq (5) membres suppléants.**

Avant le 1^{er} janvier 2025, le nombre de délégués ne permettait pas d'élire 5 membres suppléants.

Par délibération n°2023.12.24 du 20 décembre 2023, la CDSP a été installée avec cinq (5) membres Titulaires et trois (3) membres suppléants.

Le Président expose que l'adhésion au SIDEAU au 1^{er} janvier 2025, les Communes de Nonville, Treuzy-Levelay et Villemer, génère 6 nouveaux délégués dans l'Assemblée Délibérante.

Dès lors, il convient de se conformer à l'article L.1411-5 du CGCT pour la constitution de la CDSP soit : cinq (5) membres Titulaires et cinq (5) membres suppléants.

Préalablement aux élections des membres des commissions, et conformément à l'article D1411-5 du CGCT, l'Assemblée Délibérante doit fixer les conditions de dépôt des listes.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **FIXER** les conditions de dépôt des listes pour la CDSP comme suit :
 - ✓ les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'a de sièges à pouvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
 - ✓ les listes pourront être déposées auprès du secrétariat du SIDEAU jusqu'à l'ouverture du prochain Comité Syndical au cours duquel il sera procédé à l'élection.

Quorum		Pour	15
En exercice	16	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

Point 4 Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Condition de dépôt de listes

Le Président rappelle que L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne la création de la Commission d'Appel d'Offre (CAO).

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la commission doit être constituée de :

- ✓ **cinq (5) membres titulaires,**
- ✓ **cinq (5) membres suppléants.**

Avant le 1^{er} janvier 2025, le nombre de délégués ne permettait pas d'élire 5 membres suppléants.

Par délibération n°2023.12.25 du 20 décembre 2023, la CAO a été installée avec cinq (5) membres Titulaires et trois (3) membres suppléants.

Le Président expose que l'adhésion au SIDEAU au 1^{er} janvier 2025, les Communes de Nonville, Treuzy-Levelay et Villemer, génère 6 nouveaux délégués dans l'Assemblée Délibérante.

Dès lors, il convient de se conformer à l'article L.1411-5 du CGCT pour la constitution de la CAO soit : cinq (5) membres Titulaires et cinq (5) membres suppléants.

Préalablement aux élections des membres des commissions, et conformément à l'article D1411-5 du CGCT, l'Assemblée Délibérante doit fixer les conditions de dépôt des listes.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **FIXER** les conditions de dépôt des listes pour la CAO comme suit :
 - ✓ les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'a de sièges à pouvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
 - ✓ les listes pourront être déposées auprès du secrétariat du SIDEAU jusqu'à l'ouverture du prochain Comité Syndical au cours duquel il sera procédé à l'élection.

Quorum		Pour	15
En exercice	16	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

2 – TECHNIQUE

Point 5 Réhabilitation du château d'eau « Gros Bois » à Moret-sur-Loing : Avancement de l'opération - Information

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 19 juin 2024, un point général d'information a été présenté sur l'avancement de l'opération de Réhabilitation du Réservoir « Gros Bois » à Moret-sur-Loing ainsi que sur les dates prévisionnelles de la consultation des entreprises.

Lors de cette séance, il a été indiqué que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pourrait financer à hauteur de 30% du montant des prestations, sous réserve de la transmission du programme de travaux qui a été acté par délibération n° 2023.03.03 du 13 mars 2024. Cette information a été donnée dans le cadre du 11^{ème} programme de l'AESN.

Le Président informe qu'à l'issue de la consultation des entreprises, et suivant l'avis de la Commission Marché, le Président a décidé de confier les travaux comme suit :

- ◆ LOT 1 - désamiantage : groupement ETANDEX /IE PRO,
- ◆ LOT 2 - réhabilitation du réservoir : groupement ETANDEX/ SOGEA.

La durée prévisionnelle des travaux est la suivante :

- ◆ LOT 1 : 17 semaines dont 8 semaines de préparation et 9 semaines de travaux,
- ◆ LOT 2 : 35 semaines dont 8 semaines de préparation et 27 semaines de travaux.

Le montant global de l'opération s'élève à ce jour à 972 000 € HT.

Le Président souligne que le 12^{ème} programme de l'AESN est applicable depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'AESN en date du 7 janvier 2025.

☞ **Question de M. GRENET :**

Une aide de la Région est-elle possible ?

☞ **Réponse du Président :**

Non, une aide de la Région n'est pas possible. Le Département peut délivrer des aides mais uniquement sur les Communes rurales, ce qui n'est pas le cas pour le SIDEAU.

☞ **Question de M. BEAUFRETON :**

Les conditions fixées par l'AESN pour l'octroi des subventions sont-elles surmontables ?

☞ **Réponse du Président :**

La politique de l'AESN est de demander aux Collectivités d'être exemplaires. Des captages du Syndicat ont été classés « sensibles » : Montigny-sur-Loing et Écuellenes.

Les mesures de protection de ces captages ainsi que les DUP doivent être en place à 100%.

Le SIDEAU doit justifier de l'avancement de ses missions.

Le SIDEAU s'y attache depuis 2020. Toutefois, l'AESN souhaite que le Syndicat soit à l'aboutissement des études, les Ressources Humaines du Syndicat ne permettent pas d'avancer aussi rapidement que l'AESN veut l'imposer, malgré le renfort de l'équipe par un Ingénieur chargé d'opérations courant octobre 2024.

Les études des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) ont bien démarré. Ce matin, la fin de la phase 1 de l'étude a été présentée au COPIL par le bureau CPGF Horizon.

Lors de ce COPIL, les délimitations AAC ont été présentées et arrêtées.

Départs de Madame TANGUY et Monsieur GRUET

3 – FINANCES

Point 5 Débat d'orientations Budgétaires 2025

Le Président informe que conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT, les Collectivités de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par délibération spécifique.

☞ **Question de M. BELLLOT :**

Pourquoi les nouvelles Communes n'apparaissent pas dans la section d'exploitation ?

☞ **Réponse du Président :**

Les nouvelles Communes apparaîtront lors du transfert du résultat qui sera acté qu'après le vote du Compte Administratif par les Communes. Une Décision Modificative sera réalisée pour intégrer les nouvelles Communes au budget.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENDS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport.

Quorum		Pour	15
En exercice	16	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☛ **Intervention du Président :**

Dans le cadre des études AAC et de la restitution faite lors du COPIL ce matin, je souligne que les hydrogéologues ont fait un travail énorme avec les données géographiques et historiques.

C'est une bonne surprise dans une certaine mesure puisque nos Aires d'Alimentation ne sont pas gigantesques.

Les alimentations sont les bassins sous terrain qui alimente nos forages

Sur Écuelles : l'Aire d'Alimentation est assez large mais superposée avec environ 70 % des aires de protection d' Eau de Paris - L'âge moyen des eaux est d'une quarantaine d'années.

Sur Montigny-sur-Loing :

L'Aire d'Alimentation est plus petite et assez compacte car elle est proche du forage.

Et l'autre partie qui se trouve de l'autre côté du Loing contribue plus faiblement en proportion car ce qui est à proximité est très foraux et contribue de manière massive.

L'âge de l'eau moyen est plutôt entre 10 et 20 ans.

Aucune question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 19 h 11.

Le Président,

Dikran ZAKEOSSIAN

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Yves CORBEL

